

DEPARTEMENT DU GARD

MAITRE D'OUVRAGE
Commune de SAINT-GERVASY
1, avenue Georges Taillefer
30320 SAINT-GERVASY

Tél. : 04 30 06 53 00
Mail : accueil@saint-gervasy.fr

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

REGLEMENT DE CONSULTATION

Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée du village et autres lieux

Date limite de remise des offres : Lundi 16 avril 2018 à 12 heures

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 Contexte de la consultation

La commune souhaite procéder à l'aménagement de son entrée de village rue de Cabrières, et de divers espaces publics la commune. La motivation principale est l'esthétique et la fonctionnalité de ces lieux privilégiés. C'est aussi la volonté de relier et mettre en synergie différents équipements de la commune qui drainent la population journalièrement. C'est encore permettre une vie et des rencontres conviviales dans un cadre apaisé.

1.2 Objet de la consultation

La présente consultation concerne la **maîtrise d'œuvre** pour ces aménagements

1.3 Délai d'exécution

Le délai d'exécution est de 24 mois à compter de la notification de l'ordre de service.

ARTICLE 2 – ORGANISATION DE LA CONSULTATION

2.1 Procédure de passation

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du code des Marchés Publics.

2.2 Modification du dossier de consultation

A tout moment de la consultation, le représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'apporter des modifications de détail comme substantielles et de reporter la date limite fixée pour la réception des candidatures et des offres.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications substantielles au dossier de consultation. Dans ce cas de figure, la collectivité publiera un avis de modification du DCE et de prolongation. La prolongation sera obligatoirement d'une durée identique à celle accordée à la consultation initiale.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite de réception des candidatures et des offres est reportée, l'ensemble de ces dispositions sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

2.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours (quatre-vingt-dix jours) à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3 – RETRAIT DU DOSSIER

3.1 Dossier de consultation dématérialisé

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site de la Mairie de Saint-Gervasy à l'adresse suivante : <http://mairie-saint-gervasy.com>

3.2 Dossier de consultation non dématérialisé

Le dossier de consultation est également disponible sur support papier.

Un exemplaire du dossier de consultation des entreprises est remis ou envoyé à chaque candidat qui en fait la demande.

Le dossier est à retirer sur place ou à demander, par lettre ou courriel, au maximum 8 jours avant la date de remise des offres auprès du maître de l'ouvrage à l'adresse ci-dessous :

Mairie de SAINT-GERVASY
1, avenue Georges Taillefer
30320 SAINT-GERVASY
Tél : 04 30 06 53 00
Courriel : accueil@saint-gervasy.fr
Horaires d'ouverture :
Du lundi ou vendredi 8h00-12h00/13h30-16h30

ARTICLE 4 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Si les documents fournis par un candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

4.2 Eléments nécessaires au choix de l'offre

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants réunis au sein d'un sous-dossier « offre »

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement dûment complété, daté et signé.
- Une déclaration de candidature contenant des pièces justifiant de son expérience.

4.3 Date de remise des candidatures et des offres

Les candidatures et offres devront obligatoirement parvenir à la Mairie de SAINT-GERVASY

Avant le lundi 16 avril 2018 à 12h00

Tout dossier reçu après cette date et heure ne sera pas pris en considération.

ARTICLE 5 – JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement fondé sur les critères pondérés ci-après :

- prix : 50 points
- Expérience dans ce type de projet et originalité : 50 points

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

6.1 Envoi postal

La remise des plis de candidature et d'offre devra être effectué sur support papier (un seul exemplaire) par envoi postal ou par dépôt à l'adresse du pouvoir adjudicateur.

Les candidatures et les offres, sous pli cacheté, devront être remises contre récépissé à l'adresse suivante : **Mairie de SAINT-GERVASY, 1 avenue Georges Taillefer 30320 SAINT-GERVASY** ou par envoi postal en Recommandé avec Avis de Réception.

Avant le jour et l'heure inscrits à l'article 4.3 du présent règlement de la consultation.

Si elles sont envoyées par la poste, elles devront l'être à cette même adresse et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

Les plis qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

L'enveloppe cachetée devra porter les mentions suivantes :

<u>Objet :</u>	NE PAS OUVRIR
Consultation de maîtrise d'oeuvre « aménagement de l'entrée du village et autres lieux »	Monsieur le Maire Mairie de 30320 SAINT-GERVASY

6.2 Envoi électronique

La transmission électronique des plis est autorisée à l'adresse mail de la commune, en indiquant en objet : « consultation de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de l'entrée du village et autres lieux, ne consulter l'offre qu'au moment de l'ouverture des plis ».

ARTICLE 7 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Mairie de SAINT-GERVASY, soit au 04 30 06 53 00 soit par mail : accueil@saint-gervasy.fr

A SAINT-GERVASY, le 4 avril 2018

Le Maire
Joël VINCENT